



CONSEIL INTERPARLEMENTAIRE MIXTE

JOINT INTERPARLIAMENTARY COUNCIL

Procès-verbal

Réunion n° 140

Le 4 juin 2014

Le Conseil interparlementaire mixte (CIM) se réunit à huis clos aujourd'hui, à 16 h 06, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable David Tkachuk, sénateur.

Représentant le Sénat : les honorables David Tkachuk, Marjory LeBreton et Jim Munson, sénateurs.

Représentant la Chambre des communes : Joe Comartin, Philip Toone pour Sadia Groguhé et Rodger Cuzner pour Frank Valeriote, députés.

Également présents

Présidents et coprésidents d'associations parlementaires
Joe Preston, député (APC).

Présents

De la Direction des affaires internationales et interparlementaires

Natalie Foster, greffière principale adjointe, Associations parlementaires;
Gérald Lafrenière, greffier principal adjoint, Échanges parlementaires;
Marie-Andrée Rainville, gestionnaire, Planification et administration des ressources.

Du Sénat

Sloane Mask, conseillère financière, Planification et rapports corporatifs, Direction des finances et de l'approvisionnement.

De la Chambre des communes

Naim Bellemare, conseiller financier principal, Politiques et planification financière.

1. Adoption du procès-verbal

Sur une motion de M. Toone, le procès-verbal de la réunion du 14 mai 2014 est adopté.

2. Budgets 2014-2015

Joe Preston, député, président de la Section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC), présente une demande de fonds supplémentaires pour l'exercice 2014-2015 et répond aux questions des membres du CIM.

Après discussion, sur une motion de M. Toone, il est convenu d'allouer à la Section canadienne de l'APC un montant additionnel de 25 000 \$ pour financer sa participation à la conférence internationale qui doit avoir lieu au Cameroun en octobre 2014.

On mentionne que les fonds supplémentaires proviendront des surplus attendus de certaines autres associations à la suite de prévisions financières en cours d'exercice.

3. Accompagnement par un membre du personnel des délégations formées d'un seul parlementaire – APF

Le président porte à l'attention du Conseil une lettre reçue du président intérimaire de la Section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) demandant qu'un membre du personnel accompagne un parlementaire participant seul à un voyage. La demande concernait le 14^e Sommet de la Francophonie qui se tiendra au Sénégal en novembre 2014.

Après discussion, et à la lumière du fait que l'APF a démontré qu'elle respecte les trois critères établis par le CIM pour accorder des exemptions en pareil cas, sur une motion de M. Cuzner, la demande est approuvée.

À 16 h 22, la séance du Conseil est levée jusqu'à nouvelle convocation des coprésidents.

Le greffier,

Eric Janse